



Evaluation A mi-parcours

Termes de Référence

1. Contexte et situation

En étroite collaboration avec les partenaires institutionnels que sont le Ministère du Plan et du développement à travers sa Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA) et sa Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGLP), le Ministère de l'Economie et des Finances (Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures_COMOREX), le Ministère des Affaires Etrangères, l'Institut National de la Statistique, le « Programme cadre d'appui au pilotage stratégique du développement pour l'atteinte des ODD (PPSD) » entend contribuer à l'efficacité d'un pilotage plus performant des politiques publiques, tirant les leçons des cycles précédents du PND. Il vise à apporter un appui aux rapides changements dans divers domaines (cadre institutionnel, outils et méthodes, capacités humaines, reporting, etc.) afin de permettre aux institutions étatiques et non-étatiques de disposer, selon les besoins et gaps identifiés, des capacités nécessaires dans les domaines de de la mise en œuvre des politiques publiques intégrant l'Agenda 2030 du Développement Durable (ODD) à tous les niveaux.

Le programme vise à soutenir les cadres existants d'élaboration, de mise en œuvre, de coordination et de suivi du dialogue autour de la planification opérationnelle tenant compte des ODD. Il vise spécifiquement à :

- Soutenir les organes existants de pilotage du développement et à la mise en place d'un cadre intégré
- Appuyer la prise en compte de l'Agenda 2030 du développement durable dans les processus et outils de prospective, de veille stratégique et de planification stratégique
- Participer à la consolidation du mécanisme de coordination de l'aide et de concertation sur le financement efficace du développement
- Contribuer au renforcement des capacités du système intégré pour le suivi-évaluation des ODD, y compris des statistiques.

Après deux années de mise en œuvre, le projet a enregistré des résultats positifs découlant de son appui aux cadres de planification stratégique tenant compte des ODD. Ainsi, il a contribué aux travaux de finalisation du Plan National de Développement pour la période 2021-2025. Ces travaux ont permis de procéder à l'harmonisation entre le document décennal 2021-2030 cadre d'orientation de long terme et le PND 2021-2025, instrument quinquennal de mise en œuvre du développement. Également, dans le cadre de la série des Dialogues sur le développement, le programme a soutenu la participation de la société civile à une discussion interactive sur les leçons apprises dans la mise en œuvre des ODD et les principes d'efficacité dans un contexte de développement durable.

L'appui à la réalisation et à la valorisation des résultats des études dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de l'évaluation des stratégies de développement, a permis de renforcer le dispositif au sein du Ministère du Plan et de Développement pour un suivi plus efficace. Le programme a appuyé la réalisation de plusieurs études, notamment (i) l'étude sur la rationalisation des structures de soutien au secteur privé, aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), aux femmes et aux jeunes entrepreneurs ; (ii) l'évaluation de l'impact économique et social du covid 19 en Afrique : Résilience et leçons apprises pour la formulation d'une nouvelle approche des stratégies d'émergence ; (iii) l'étude sur le dispositif de collecte des données de sources administratives dans le cadre de l'enquête Gouvernance, Paix et Sécurité GPS. Le rapport sur le développement humain 2020 « La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène » a été officiellement lancé en Côte d'Ivoire.

Le programme a par ailleurs rendu possibles les activités préparatoires de la Conférence Internationale sur l'Émergence en Afrique (CIEA IV) qui ont démarré avec la mobilisation d'une équipe d'experts. Ils ont permis au Secrétaire Exécutif de produire un ensemble de notes économiques, d'analyses de veille stratégique, d'études pays pour guider l'adoption du thème central de la CIEA IV et réactualiser le site web dédié à la CIEA. Dans le cadre de la participation à la consolidation du mécanisme de coordination de l'aide et de concertation sur le financement efficace du développement, une Expertise internationale a été mobilisée et mise à la disposition de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA) du Ministère du Plan et du Développement (MPD), en charge du pilotage du Plan national de développement (PND) pour appuyer le groupe des chefs de coopération et faciliter le fonctionnement des groupes de travail sectoriel. Aussi, le projet a contribué au renforcement des capacités des parties prenantes à la Plateforme informatisée de Gestion des Financements Extérieurs (PGFE). Ce qui a permis de finaliser la version préliminaire du Rapport sur la Coopération et le Développement (RCD) 2020 et d'outiller les points focaux des Ministères sur les fonctionnalités de la PGFE ainsi que la revue semestrielle des interventions des partenaires au développement en Côte d'Ivoire. Dans le cadre du renforcement de la diplomatie économique, des diplomates ont vu leurs capacités renforcées sur les différents secteurs de l'économie ivoirienne, les normes à l'importation et à l'exportation de la Côte d'Ivoire en vue de leur permettre de contribuer efficacement à la promotion économique extérieure. Il convient de relever également que le projet a appuyé l'adoption de la stratégie de mobilisation des financements extérieurs. Ce qui a permis la signature d'un protocole d'entente entre le Ministère d'Etat, Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la diaspora et les organisations du secteur privé.

Avec un financement de l'Union Européenne et du PNUD de 802 468 USD, ce projet d'une durée initiale de deux ans, a débuté en novembre 2019 et devait s'achever le 31 décembre 2021 ; il a toutefois été prorogé pour 2 années supplémentaires et prendra fin le 31 juillet 2023.

Il convient par conséquent d'analyser les expériences de ce programme afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du programme seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs au pilotage stratégique du développement pour l'atteinte des ODD.

Informations sur le projet	
Titre du projet	Programme cadre d'appui au pilotage stratégique du développement pour la réalisation des ODD (PPSD/ODD)
Numéro Atlas	CIV10-00101217
Produit et résultat institutionnel	Produit 1 : Soutien aux organes existants de pilotage du développement et à la mise en place d'un cadre intégré Produit 2 : Appui pour la prise en compte de l'Agenda 2030 du développement durable dans les processus et outils de prospective, de veille stratégique et de planification stratégique Produit 3 : Participation à la consolidation du mécanisme de coordination de l'aide et de concertation sur le financement efficace du Produit 4 : Contribution au renforcement des capacités du système intégré pour le suivi-évaluation des ODD, y compris des statistiques
Pays	Côte d'Ivoire
Région	Couverture nationale

Date de signature du document de projet	07/11/2019	
Dates du projet	Démarrage 11/2019	Fin prévue 31 juillet 2023
Budget du projet	992 797\$	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	802 468\$	
Source de financement	UE/PNUD	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD	

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du Programme cadre d'appui au pilotage stratégique du développement pour la réalisation des ODD (PPSD/ODD) à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, à la cohérence et à la durabilité. De façon spécifique, l'évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet, explicités dans le document du projet, ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ? Quelles sont les évidences pour ces constats ? Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet et son exécution ont-elles été d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir des partenariats de mise en œuvre et à transférer des fonds aux partenaires de la société civile et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi-évaluation utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

3.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?

- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

3.6. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse refléteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Dans le cas où les visites sur le terrain seraient impossibles du fait de l'actualité sanitaire lié à pandémie du COVID 19, et du manque de membres de l'équipe d'évaluation locale, les données devront être collectées à distance. Des interviews Skype, des questionnaires mobiles, des enquêtes en ligne, des plateformes de collaboration et des images satellites pourraient être utilisées pour collecter des données. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais. Le/La Consultant(e) devra proposer une mesure palliative de collecte de données de terrain au cas où les mesures de restriction de mouvement en vigueur ne lui permettent pas de se rendre lui-même sur le terrain durant l'évaluation.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier.

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat en privilégiant les outils à distance. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD et la/le consultant-e.

5. Livrables

Il est attendu du/de la consultant-e :

- **Un rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport doit être préparé par la/le consultant-e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain). Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
- **Un rapport provisoire (30 pages)** : La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.
- **Un rapport final en français (30 pages au plus hors annexes)** avec un sommaire. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. Profil du/de la consultant-e national-e

La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, agroéconomie, ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des organisations ;
- Avoir une maîtrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des politiques publiques ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation ;

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera entre les mois de juin 2022 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ;

b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- Le Ministère du Plan et du Développement (DGSCA et DGLP);
- Le Ministère de l'économie et des finances (COMOREX);
- Le Ministère des affaires étrangères ;
- L'INS ;
- La Cellule d'Analyse des Politiques Economiques (CAPEC) du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)
- L'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion (UFR-SEG)
- ONUFEMMES
- Le secteur privé (Confédération Générales des Entreprises de Côte d'Ivoire)
- Organisations de la Société Civile (ISC-ODD)
- Le PNUD

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD et le Ministère du Plan (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant·e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant·e en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultations et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD
Réunion d'information avec le PNUD le MPD et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant·e en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant·e en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD du MPD et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation

Réunion d'information avec le PNUD et le MPD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, groupe de référence, consultant·e en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD et de le MPD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 5 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant-e ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du/ de la consultant(e)
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la planification ? du développement et de l'évaluation des politiques publiques	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	10					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
2.5	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans sa démarche	10					

Total	50						
-------	----	--	--	--	--	--	--

a) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du moins disant conforme. Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays);

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

b) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : CONSULTANT(E) NATIONAL (E) POUR EVALUATION DU PROGRAMME CADRE D'APPUI AU PILOTAGE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT POUR LA REALISATION DES ODD (PPSD/ODD)

c) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio, 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le ... à...heures 00

d) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

	Préparé par	Visé par	Approuvé par
Nom			
Signature			
Date			

14. Annexes des TDR

14.1. Théorie de changement et cadre de résultats

14.1.1. Théorie du changement du projet (A voir dans le document projet)

14.1.2. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Effet escompté du Cadre Programmatique Unique : Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités (Produit 1.1 du CPU : Les institutions publiques nationales et locales disposent de capacités techniques pour la coordination, la planification, la programmation, la budgétisation et le suivi et évaluation des politiques et programmes y compris les politiques sensibles au genre)								
Solutions du Plan Stratégique du CPU 2018-2021 :								
Titre et Numéro Atlas du programme : CIV10-101217								
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUITS	SOURCE D'INFORMATION	REFERENCE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE D'INFORMATION ET RISQUES
			Val eur	An	2019	2020	2021	
Produit 1 : Soutien aux organes existants de pilotage du développement et à la mise en place d'un cadre intégré	Existence d'une plateforme nationale de dialogue pour le suivi de l'Agenda 2030	MPD	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Source administrative
	Nombre de membres du Secrétariat de suivi de la mise en œuvre du PND formés au mainstreaming des ODD dans les politiques publiques	MPD	6	2018	10	15	20	Source administrative
Produit 2 : Appui pour la prise en compte de l'Agenda 2030 du développement durable dans les processus et outils de prospective, de veille stratégique et de planification stratégique	Nombre de politiques sectorielles/régionales élaborées ou révisées intégrant les ODD avec la contribution du programme	MPD	0	2018	0	1	2	Source administrative
	Nombre de régions mettant en œuvre un plan régional de développement intégrant les ODD	MPD, ARDCI	0	2018	0	1	2	Source administrative
Produit 3 : Participation à la consolidation du mécanisme de coordination de l'aide et de concertation sur le financement efficace du	Nombre de réunions organisées entre le PM et le Groupe des Ambassadeurs et Chefs de mission	Cabinet du PM et MPD	1	2018	1	1	2	Source administrative
	Nombre de ministères animant un cadre de concertation intégré avec les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile pour leur politique sectorielle	MPD	2	2018	2	4	6	Source administrative
Produit 4 : Contribution au renforcement des capacités du système intégré pour le suivi-évaluation des ODD, y compris des statistiques	Nombre de rapports statistiques de suivi des indicateurs de mesure des ODD produit	MPD	1	2017 /18	1	1	1	Source administrative
	Nombre de ministères produisant des rapports sectoriels de mise en œuvre du PND intégrant des statistiques désagrégées et les ODD	Cabinet MPD, INS	0	2018	1	2	3	Source administrative

	Nombre d'évaluations de programmes réalisées par des commissions parlementaires ou la Cours des Comptes	Assemblée Nationale Cour des Comptes	0	2018	1	2	3	Source administrative
--	---	--------------------------------------	---	------	---	---	---	-----------------------

14.2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE	Activités conduites	CONTACTS
01	Giscard KOUASSI	Spécialiste Programme Gouvernance	PNUD	Coordination générale du projet	(225) 07 87 25 18 59 Giscard.kouassi@undp.org
02	Becaye Diarra	Economiste Principal	PNUD		(225) 07 78 740 844 Becaye.diarra@undp.org
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					

14.3. Liste des sites à visiter

Les interventions ont consisté à appuyer des institutions essentiellement basées à Abidjan

14.4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Le document projet (prodoc)
- Les plans de travail annuels
- Les rapports trimestriels et semestriels
- Les rapports de mission de suivi
- Les rapports au bailleur

14.5. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

14.6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :
 - Nom de l'intervention évaluée ;
 - Dates de l'évaluation et du rapport ;
 - Pays de l'intervention évaluée ;
 - Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
 - Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
 - Remerciements.
2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement		
Gender Marker		
Agence d'exécution		

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
 - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
 - Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
 - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
 - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
 - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
 - Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
 - Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.

- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
 - Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).
8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.
- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
 - **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
 - **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
 - **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.
9. **Approche et méthodes d'évaluation**² : Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :
- **Approche de l'évaluation**
 - **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
 - **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.

- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
- TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

14.7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;

2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent se conformer aux Normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003 concernant les « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels ». En particulier, les évaluateurs s'abstiendront de toute conduite constitutive d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuel, au sens de ladite circulaire. Tout manquement à ces dispositions autorise le PNUD à résilier immédiatement le contrat avec le PNUD, dès notification, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

Formulaire d'acceptation du/de la consultant.e en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du/de la consultant.e : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____